

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE  
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU  
CANTON DE GIF-SUR-YVETTE



## COMMUNE DE SAINT-AUBIN CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*

### SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 22 novembre 2022 à 20 heures et 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire.

Etaient présents : M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire, M. Benoit JULIENNE, M. Serge BLIN, Mme Sophie CAMPISCIANO, Mme Françoise BALTHAZARD, Adjoints au maire, Mme Marie-France LAUNET, Mme Sandrine MOURET (En visioconférence), M. Rémi JEANNOT, M. Zaïme ALI-BELHADJ, M. Pascal AMBROISE, Mme Pascale BEAUCHENE, M. Valentin BLOT, Mme Dominique GUILLAN (en visioconférence), Claude PREVOST, conseillers municipaux,

Absents : -

Pouvoirs : Mme Martine MONTARON donne pouvoir à Mr Valentin BLOT  
Secrétaire de séance : Pascale BEAUCHENE

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15  
Pouvoir : 1

**2022-11-22/08**

**OBJET : OCTROI DE CHEQUES CADEAUX AU PERSONNEL COMMUNAL  
POUR NOEL 2022**

**Rapporteur : Monsieur Pierre-Alexandre MOURET,**

#### Délibération :

**VU** l'avis du bureau municipal en date du 15 novembre 2022,

**CONSIDÉRANT** la volonté de la municipalité d'octroyer à son personnel un chèque cadeaux dans le cadre des fêtes de Noël 2022,

**CONSIDÉRANT** les remarques de la préfecture dans son message du 28 octobre 2021, il a été décidé en bureau des adjoints de modifier pour 2022 les critères d'attribution des chèques cadeaux au personnel.

*Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification.*

Accusé de réception en préfecture  
091-219105384-20221125-2022-11-22-08-DE  
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Entendu l'exposé,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré à l'unanimité,**

**DÉCIDE** pour chaque agent titulaire, stagiaire ou contractuel de la commune occupant un poste dont la quotité horaire hebdomadaire est supérieure à 60%, attestant d'au moins 6 mois de présence effective en 2022 et toujours présent à son poste au 15 novembre 2022, l'octroi de chèque cadeau comme suit :

- 60 € de Ticket Kadéos Infini
- 60€ de Ticket Kadéos Culture
- 25€ de Ticket Kadéos Infini par enfant à charge de moins de 18 ans au 15 novembre 2022.

**DIT** que les crédits sont prévus au Budget 2022.

Fait et délibéré à Saint-Aubin,  
Le 22 novembre 2022

**Le Maire,**  
**Pierre-Alexandre MOURET**

